

Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02.10.2024

ID: 022-200067981-20240917-DELBU2024_09_58-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE du mardi 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h30, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPÉ Fanny; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Pouvoir: LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

Absents excusés: LE MOIGNE Yvon; PARISCOAT Dominique; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy.



DELBU2024-09-058

<u>Commande publique</u>: Attribution marché "Conception-réalisation relative à la restructuration de la station de traitement des eaux usées de Pont-Ezer à Plouisy"

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation publié en « phase candidature » le 4 août 2023 (au BOAMP le 6 août 2023, au JOUE le 9 août 2024) et en « phase offre » le 17 novembre 2023 en vue de son attribution ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 8 juillet 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passées en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget;



Envoyé en préfecture le 02/10/2024 Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02.10.2024

ID: 022-200067981-20240917-DELBU2024_09_58-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Prendre acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour le marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation : la conception-réalisation relative à la restructuration de la station de traitement des eaux usées de Pont-Ezer à PLOUISY;
- Prendre acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation;
- Prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 juillet 2024 décidant :
 - D'attribuer le marché à l'opérateur classé premier, à savoir le groupement OTV -BUREAU ETUDE IRH - ATELIER ARCHITECTE RVL - LEPINE GROUPE ANGEVIN - QUILLOU TP - FAUCHE, pour un montant de 15 474 731 € HT, sans Prestation Supplémentaire Eventuelle;
 - D'attribuer une prime de 50 000 € aux deux candidats non retenus ayant déposé une offre finale conforme et complète (groupement DEGREMONT France et groupement STEREAU);
- Autoriser le Président à signer le marché, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX

